

COMPTE-RENDU

Comité d'opportunité du GAL Sud Gironde

Mardi 8 juillet à Langon (33)

Ordre du jour

Accueil, introduction, vérification des modalités

1. Présentation à l'opportunité d'un projet candidat :

- Ingénierie thématique sport santé- Syndicat Mixte du Sud Gironde (FA9)

2. Projet de coopération intergal

- Coopération sur les boucles énergétiques – Programmer LEADER

3. État des lieux de l'enveloppe- Fiche action par fiche action :

- Consommation des enveloppes

4. Propositions d'outils et de solutions pour améliorer le pilotage de la maquette budgétaire et échanges

- Proposition des dispositifs permettant d'optimiser la gestion de la maquette budgétaire

5. Points divers et calendrier prévisionnel



Liste de présence

Membre du GAL Sud Gironde 03/2025 - Siège & voix délibérative									
NOM Prénom	Structure représentée	Qualité		Collège	T/S	Voix délib.		08/07/2025	
CORRIOLS Philippe	Odc Réolais en Sud Gironde	Président du GAL Elu à la Mairie de Marizor		Public	Titulaire		1		Présent
MOUTIER Philippe	Odc Réolais en Sud Gironde	Maire de Girançon-sur-Dropt		Public	Suppléant				Présent
HARTT Bruno	Odc Réolais en Sud Gironde	Maire de La Réole		Public	Titulaire		1		Présent
CAMON-GOLTA Philippe	Odc Réolais en Sud Gironde	Maire d'Auraz		Public	Suppléant				Présent
CLATIER Dominique	Odc Convergence Garonne	Maire de Pujols sur Ciron		Public	Titulaire		1		Présent
JOIMEAU Vincent	Odc Convergence Garonne	Maire de Rions		Public	Suppléant				Présent
LATAUT Christopher	Odc Sud Gironde	Maire de St Loubert		Public	Suppléant	1			Présent
BARRETRÉ Danièle	Odc Bazadais	Adjointe Mairie de Bazas		Public	Titulaire	1			Présent
FRANCELIN Martine	Odc Bazadais	Maire de Ladaur		Public	Titulaire		1		Présent
DUSSILLOLS Francis	Office de Tourisme Entre-Doux-More	Vice-Président		Privé / Tourisme & patrimoine	Suppléant		1		Présent
HOMIER Alice	L'Auringlote	Présidente		Privé / Agriculture & environnement	Titulaire		1		Présent
PLANTY Xavier	Association Carbouey	Fondateur		Privé / Agriculture & environnement	Suppléant				Présent
BENTEJAC Kevin	GEAPAS Santé nutrition	Membre		Privé / Santé territoriale	Titulaire		1		Présent
HEBERT Corinne	Citoyenne	Sté		Privé / Santé territoriale	Suppléant				Présent
SEQUIER Patrick	Muzian Lacale Sud Gironde	Délégué		Privé / Santé territoriale	Titulaire	1			Présent
BIREAUD Nathalie	Centre de formation Bouscat	Déléguée		Privé /ESS	Titulaire	1			Présent
TROQUART Anne	Recyclerie du Bazadais	Coordinatrice		Privé /ESS	Titulaire	1			Présent
BIROT Guillaume	Union des Commerçants et Artisans du Cadillac Béquoy	Administrateur trésorier		Privé / Réseaux d'acteurs	Titulaire		1		Présent
TRISTANT Sophie	Club d'entrepreneurs des Deux Rives	Membre associée		Privé / Réseaux d'acteurs	Suppléant				Présent
								11	
								Données privées	6
								Double quorum	Validé

Vérification du double quorum

Membres du GAL présents (titulaires & suppléants)	Binômes avec voix délibérative présents	Double quorum
19/42 dont collège public : 9/18 collège privé : 10/24	11/21 dont collège public : 5/9 collège privé : 6/12	Validé > 50% voix délibératives Dont privées > 50%

Le double quorum 50% de présence de membres avec voix délibérative, dont au moins 50% du collège privé étant atteint, l'assemblée pourra procéder au vote des points à l'ordre du jour.

Participation - Membres du GAL Sud Gironde excusé.e.s : 4/42 (dont 3/18 du collège public et 1/24 du collège privé) ; Membres du GAL Sud Gironde absent.e.s : 19/42 (dont 7/18 du collège public et 12/24 du collège privé) ; Equipe technique et élue : Jason Sénéca-Ferreira, Chargé de mission animation,

gestion et communication GAL Sud Gironde et Elodie Pollet, Chargée de mission santé et fonds européens – Philippe Corriols, Président du GAL Sud Gironde

2 invités présents : Elodie de la Grange, Directrice adjointe, Syndicat mixte Sud Gironde ; Javier Olite, Chef de service Fonds Européens et Territoires, Région Nouvelle-Aquitaine

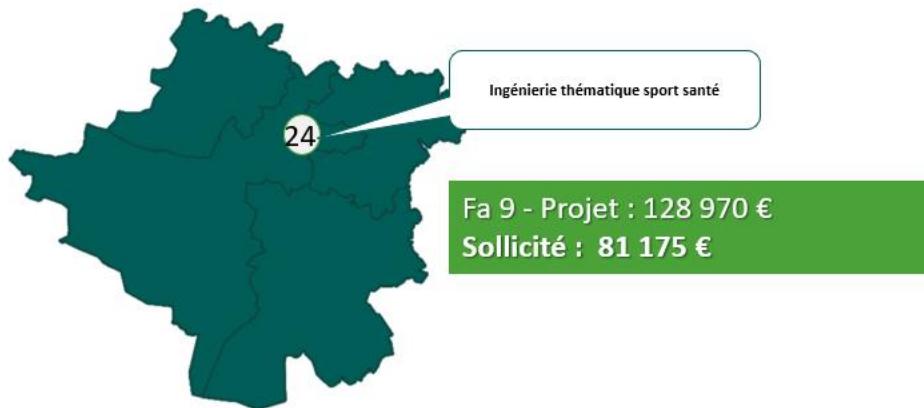
Mise en place de la séance

Démarrage de la séance : 18h10 – Fin de la séance : 20h15

Le Président du GAL Sud Gironde, Philippe Corriols, ouvre la séance, énonce les voix délibératives par binôme et présente le déroulé de la séance.

Philippe Corriols réénonce les voix délibératives et rappelle les modalités de vote des projets : 1 projet candidat étudié selon la grille de sélection, un passage de 20 mn par porteur.rse de projet (10 mn de présentation, 10 mn de question-réponse) puis 10mn de délibération en GAL.

Tout membre du comité avec voix délibérative en conflit d'intérêts avec le.la candidat.e est prié de se signaler en amont, puis de se déporter du vote, en quittant la salle lors des délibérations.

Projet n°24 – Ingénierie thématique sport santé**Document de référence** - Fiche projet et support de présentation (annexe)

Présentation par – M. Mathieu Truffart, Vice-Président du Syndicat Mixte du Sud Gironde au Contrat Local de Santé.

Caractéristiques – Coût total : 128 970 € – Cofinancements : 22 000 € (DRAJES) ; 25 794 € (Fonds propres) ; Montant FEDER 5.2. Sollicité : 81 175 € (Fiche action n°9 : Ingénierie thématique) – Calendrier du projet : Du 03/08/2023 au 31/12/2025.

Présentation du projet - Le Syndicat Mixte Sud Gironde a recruté, en juillet 2022, un enseignant en APA (Activité Physique Adaptée) pour renforcer son équipe de développeurs locaux thématiques et animer la Maison Sport Santé Sud Gironde, (à mi-temps sur une mission courte). A l'été 2023, l'enseignant APA est recruté à temps plein. Dans le cadre du Contrat Local de Santé Sud Gironde, la Maison Sport Santé Sud Gironde est l'outil fédérateur du territoire en matière de promotion du sport santé. Elle est là pour faire le lien entre les habitants, les professionnels de santé et les éducateurs sportifs du territoire pour favoriser la pratique d'activités physiques chez les personnes sédentaires ou atteintes de pathologies.

Échanges Q/R – Questions/réponses

- **Danielle Barreyre** : Où se situe l'antenne de la MSS dans le secteur de Bazas ? Il semble difficile de savoir où elle se trouve.
- **Réponse** : Des difficultés ont été rencontrées pour trouver des salles disponibles dans le Bazadais. Une solution a été trouvée à Grignols, où l'antenne est supervisée par le GE APA Santé Nutrition (Groupement d'employeurs Activité Physique Adaptée Santé Nutrition). Thomas Lazennec, enseignant APA du GE a commencé à réaliser des bilans, et les programmes d'accompagnement vont prochainement débuter.
- **Danielle Barreyre** : Précise que la commune de Lados a mis à disposition la salle des fêtes pour accueillir des interventions.
- **Guillaume Birot** : Demande pourquoi l'employé de la maison sport santé est en CDD et non en CDI ?

- **Réponse** : Dans la fonction publique, les CDI sont rares. Les agents sont soit titulaires, soit contractuels en CDD. Léo Duluc est actuellement en contrat de projet, lié à une mission spécifique et temporaire. L'objectif est de passer ensuite à un CDD classique, qui pourra se transformer en CDI après six ans. Cependant, le contexte financier des collectivités rend les perspectives d'évolution incertaines. Une demande de financement est en cours via les fonds européens pour sécuriser l'avenir du poste.
- **Sophie Tristant** : Demande quel est le nombre de personnes ayant consulté la MSS depuis sa création.
 - **Réponse** : L'initiative a débuté comme une action bénévole portée par Mathieu Truffart. Elle a depuis connu une montée en charge significative, avec environ 150 personnes évaluées à ce jour, et un passage rapide à 300 attendues. La Maison Sport Santé (MSS) gagne progressivement en notoriété, tant auprès des personnes concernées que des professionnels de santé. Le développement du réseau d'antennes permet de toucher un public plus large. Dans certains villages, l'absence d'offre en activité physique adaptée renforce l'intérêt et la pertinence du recours à la MSS.
- **Guillaume Birot** : Demande si l'on dispose d'une estimation du retour sur investissement par euro investi dans la Maison sport santé.
 - **Réponse** : Il est difficile de chiffrer ce type de ratio dans le domaine de la santé. L'objectif est avant tout préventif. L'activité physique, avec le sommeil et l'alimentation, est l'un des trois piliers majeurs pour préserver la santé. La CPAM étudie d'ailleurs le remboursement possible de l'activité physique, à l'image de certaines mutuelles.
- **Sophie Tristant** : Avez-vous pris contact avec les CCAS des communes pour repérer les personnes en lien avec les services d'aide à domicile ?
 - **Réponse** : Oui, ce travail a été mené. La MSS a été bien accueillie par plusieurs CCAS et structures intercommunales dans le cadre du développement du réseau local.
- **Danielle Barreyre** : Certaines personnes ne peuvent pas participer aux séances organisées à 14h, en raison de leurs horaires de travail.
 - **Réponse** : Ces séances relèvent d'un projet financé par la CARSAT, différent de celui de la MSS. Toutefois, les antennes MSS proposent des créneaux élargis, allant jusqu'à 20h au minimum, afin de répondre aux contraintes horaires des bénéficiaires.

Délibération –

- **Danielle Barreyre** : Le projet semble s'achever bientôt, les financements annoncés vont jusqu'à fin 2025.
- Réponse : En effet, il n'est pas possible de solliciter une aide européenne pour l'année 2026, en raison des contraintes réglementaires. Les dossiers doivent concerter des actions à court terme.
- **Danielle Barreyre** : Comment est financé le salaire de l'animateur jusqu'à maintenant ?

- **Réponse :** Le poste de Léo Duluc est financé par un autofinancement partiel, une aide de la DRAJES, ainsi que par des indemnités versées par les maisons de santé lorsqu'il intervient. Toutefois, ce modèle est instable à long terme. Le projet MSS implique aussi d'autres coûts : location de véhicule, achat de matériel, etc.
- **Guillaume Birot :** Ce projet a un impact positif pour l'économie locale, notamment en retardant la dépendance des seniors, ce qui soutient le tissu commercial. Les aides à domicile perçoivent-elles les bénéfices de la MSS ?
- **Réponse :** Oui, les bénéfices sont réels et perçus. Retarder la dépendance permet de réduire une charge importante pour les finances publiques et pour les particuliers, et contribue à maintenir une activité économique locale.

Conflit d'intérêts –

Bruno Marty, Philippe Corriols ne participent pas au vote en raison de conflit d'intérêts

Vote – Philippe Corriols procède au vote à l'opportunité du projet n°24 :

Voix délibératives	Abstention pour conflit d'intérêts	Note moyenne	Avis
11	2 Philippe Corriols, Vice-Président du Syndicat mixte du Sud Gironde Bruno Marty, Président du Syndicat mixte du Sud Gironde	22/35	Favorable

Double quorum validé – ACI vérifié - Avis favorable (total \geq 18 pts), d'ajournement (18 pts > total > 12 pts), défavorable (12 pts \geq total)

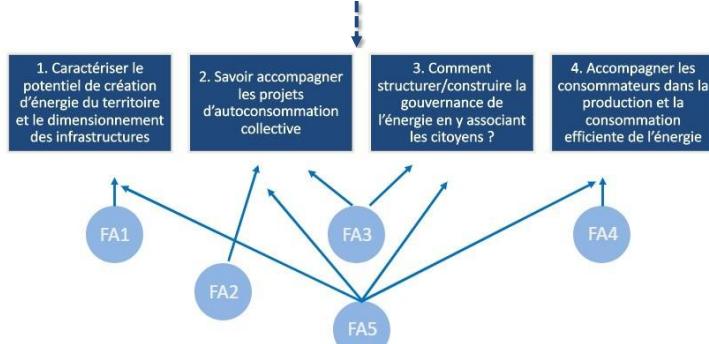
Le projet est sélectionné à la majorité.

Présentation du projet de coopération

#Coopération (FA10) sur les boucles d'énergie
Objectif commun et sous objectifs

1 objectif commun : « Comment accompagner les acteurs locaux en milieu rural pour développer la production solaire locale et une consommation efficiente de l'énergie ? »

5 fiches actions qui permettent de répondre à ces **4 sous-objectifs**



24

Questions/réponses

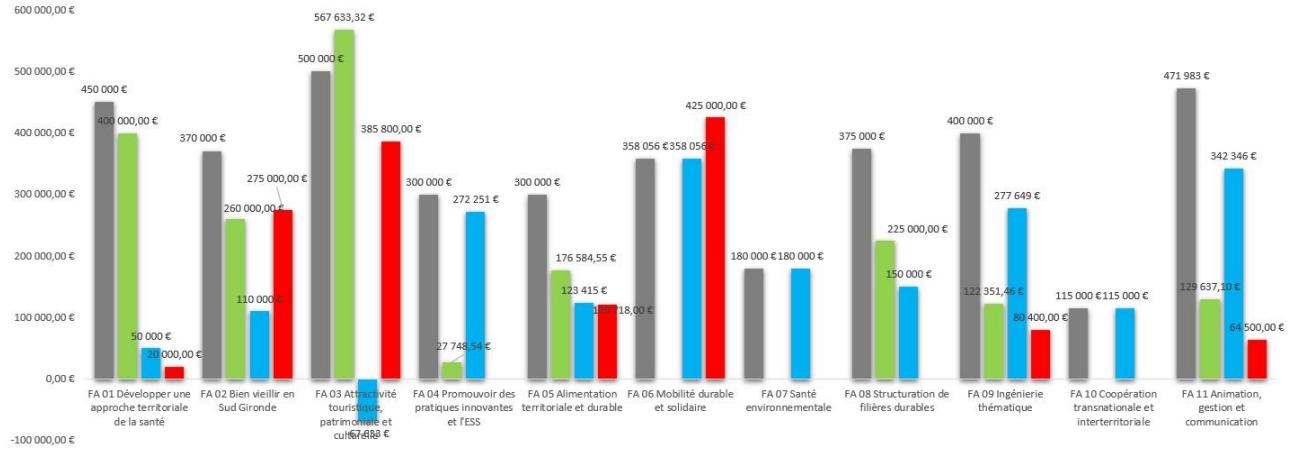
- **Xavier Planty** : N'est-on pas en train de créer une super-structure, un "super GAL", au risque de gaspiller des fonds ? Cet argent ne serait-il pas plus utile s'il allait directement sur le terrain ?
- **Réponse** : La fiche de coopération répond à une obligation réglementaire imposée par la Commission européenne. Elle vise à identifier une problématique commune entre GAL pour mettre en commun des moyens financiers. Il ne s'agit pas de créer une structure supplémentaire, mais de mieux coordonner les actions sur un sujet partagé.
- **Francis Dussilols** : Ce projet me laisse sceptique. Il ne modifie pas les enveloppes financières allouées à chaque GAL, mais il risque de diluer l'impact des fonds européens à l'échelle locale. Cela pose une question d'efficacité dans l'usage des ressources publiques.
- **Réponse** : La mutualisation ne change en effet pas les enveloppes, mais elle permet de renforcer la cohérence des actions entre GAL. Le but est d'accroître l'impact des projets en intégrant des logiques de territoire plus larges, tout en respectant les spécificités locales.
- **Dominique Clavier** : Je partage cette inquiétude. Même si l'on parle de mutualisation, on s'éloigne du terrain et cela peut nuire à l'efficacité des projets.
- **Réponse** : La coopération reste ancrée dans les territoires. L'objectif est justement de faire émerger des solutions concrètes en croisant les expériences locales. Il ne s'agit pas de centraliser, mais de partager.
- **Guillaume Birot** : Ce projet offre aussi la possibilité de découvrir les actions menées ailleurs et de s'inspirer de bonnes pratiques.

- **Réponse** : En effet, l'échange entre territoires est un levier important pour progresser. Il favorise l'innovation par le retour d'expérience et l'observation de solutions qui ont fait leurs preuves dans d'autres contextes.
- **Sophie Tristant** : Comment a été choisi le thème des boucles énergétiques ?
- **Réponse** : Ce thème est issu de besoins exprimés directement sur le terrain. Il répond à une volonté locale de mieux structurer les projets liés à l'énergie, en particulier pour le Sud Gironde.
- **Vincent Joineau** : Je m'interroge sur la pertinence de travailler sur les boucles énergétiques. Nous avons déjà des difficultés à gérer le solaire à l'échelle de notre territoire. Comment imaginer un projet encore plus large ? Sur le volet citoyen, il y a un risque que ce ne soit qu'une vitrine sans contenu réel.
- **Réponse** : Le projet en est à un stade exploratoire. Rien n'est encore arrêté. Les EPCI sont pleinement associés à la démarche, et la concertation permettra de construire un projet cohérent et réaliste, en lien avec les capacités locales.
- **Nathalie Bireaud** : L'intérêt principal du projet est d'apprendre des autres territoires et de faire financer du temps de réflexion. La thématique importe moins que la dynamique collective engagée.
- **Réponse** : Le travail en coopération permet effectivement de structurer des réflexions de fond, souvent difficiles à mener dans le quotidien local. Cela constitue une opportunité de monter en compétence collectivement.
- **Sophie Tristant** : Il serait pertinent d'étudier aussi les projets qui ont échoué sur notre territoire, pour nourrir la réflexion avec des exemples concrets de problèmes d'ingénierie ou de montage juridique.
- **Xavier Planty** : L'ADEME rencontre déjà de nombreuses difficultés pour faire équiper les toitures en panneaux solaires : problèmes de réseau, obstacles juridiques et administratifs. Travailler sur ces sujets est essentiel pour éviter l'artificialisation des terres agricoles.
- **Réponse** : Ces constats renforcent justement la pertinence du projet. L'objectif est de lever collectivement les freins à l'émergence de projets énergétiques durables, en s'appuyant sur l'expérience des acteurs locaux et sur un travail partenarial.
- **Philippe Corriols** : Nous présenterons notre démarche de rapprochement avec les EPCI, avec des retours d'expérience concrets. Les supports de présentation seront transmis par mail.
- **Javier Olite** : La Région apporte un appui pour le montage administratif du dossier de coopération, prévu pour novembre.

État des lieux des enveloppes

Situation globale de consommation par fiche action 07/2025

Mobilisation des fonds européens DLAL 2021-2027



55

Situation maquette financière – Extrait du diaporama

- **Question générale :** Y a-t-il une date limite pour déposer une demande d'aide ?
- **Réponse :** Si les demandes tardent trop, il existe un risque de perte des subventions, qui pourraient alors être redistribuées par la Région. Dans certains cas, une lettre de renoncement peut être exigée des porteurs qui ne réaliseraient pas leur projet.

- **Présentation de la FA4 :** Pourquoi n'y a-t-il pas de projets déposés sur cette fiche ?
Réponse : C'est précisément l'objet de la réflexion engagée ce soir. L'absence de projets interroge sur la lisibilité et l'accessibilité de cette fiche action.
- **Complément :** Plusieurs membres du GAL expriment leur regret quant à la non-sollicitation de cette fiche, alors que l'économie sociale et solidaire (ESS) est un sujet très porteur sur le territoire du Sud Gironde. De nombreux projets existent déjà ou pourraient émerger dans ce domaine.
- **Réponse :** L'objectif n'est pas d'entamer cette enveloppe de manière opportuniste, mais au contraire de favoriser l'émergence de projets pertinents, en adoptant une posture proactive. Cela suppose un accompagnement ciblé et une meilleure communication auprès des acteurs de l'ESS.
- **Anne Troquart :** Le terme "pratique innovante" freine certains porteurs, qui pensent ne pas entrer dans les critères.
- **Sophie Tristant :** Peut-on ajuster le libellé de la fiche action pour retirer la dimension d'innovation ?
- **Réponse :** Cette suggestion sera étudiée. Adapter le vocabulaire pour rendre la fiche plus accessible et éviter l'auto-censure des porteurs est une piste intéressante pour relancer la dynamique.
- **Philippe Corriols (président) :** Il faudra, dans tous les cas, effectuer des arbitrages. En particulier, il sera nécessaire de rééquilibrer les enveloppes pour combler le déficit constaté

sur la fiche action 3 (FA3). Cela souligne l'importance d'un pilotage rigoureux et stratégique des fonds. La mobilisation de la FA4 devra s'inscrire dans une vision globale de l'équilibre budgétaire du programme.

- **Présentation de la FA7** : Que recouvre l'intitulé "santé environnementale" ?
 - **Réponse** : Ce thème est porté au sein du Contrat Local de Santé (CLS). La fiche reste difficile à activer. Toutefois, quelques pistes sont identifiées, comme un projet de couches lavables à la maternité de Langon, un guide sur les lisières ou encore des ateliers sur les perturbateurs endocriniens dans l'alimentation.
 - **Anne Troquart** : De nombreux petits projets existent déjà localement dans ce domaine.
Réponse : Ces initiatives peuvent constituer des entrées pertinentes pour activer la fiche. Un repérage plus fin et une meilleure coordination sont nécessaires pour les accompagner.
 - **Xavier Planty** : Il pourrait aussi s'agir d'aménagements ou d'urbanisme en lien avec l'adaptation au changement climatique.
Réponse : Si ces thématiques relèvent bien de la santé environnementale, il est important de rappeler que la fiche action 7 (FA7) n'autorise pas les dépenses de travaux dans ses typologies d'action. Ce type de projets ne peut donc pas être financé dans ce cadre. Un exemple concret illustre cette limite : la commune de Preignac souhaitait mener un projet de renaturation d'un parc. Initialement envisagé sur la FA7, le projet n'a pas pu y être rattaché en raison de l'inéligibilité des dépenses de travaux. Il a finalement été fléché vers la fiche action 3 (FA3), qui permet ce type de dépenses.
 - **Guillaume Birot** : Peut-on organiser un concours d'entreprises pour faire émerger des projets?
 - **Xavier Planty** : On pourrait lancer un projet de vergers diffus porté par l'association agroécologique de Carbouey. Un groupe de travail pourrait aussi être constitué pour approfondir la réflexion sur cette thématique.
- **Guillaume Birot** : Il serait pertinent de produire une visualisation dynamique avec deux camemberts ajustables en temps réel, permettant de visualiser les bascules entre fiches actions.
- **Discussion générale** : La baisse des plafonds de certaines fiches action est problématique, surtout pour les projets d'investissement. Il est donc important de bien cibler les types d'actions sur lesquels appliquer ces réductions. Le fonctionnement pourrait être plus adapté.
- **Réponse** : Ce point sera pris en compte. Une baisse mal ciblée pourrait bloquer des projets structurants. Il faut préserver la capacité à financer des investissements tout en régulant les dépenses de fonctionnement.
- **Javier Olite** : La plateforme MDNA est désormais ouverte pour le dépôt des demandes de paiement pour les aides FEADER. Les porteurs peuvent dès à présent utiliser la plateforme pour leurs démarches administratives. Une information complémentaire sera transmise pour les accompagner dans cette procédure.

Propositions d'outils et de solutions pour améliorer le pilotage de la maquette budgétaire et échanges

- Transfert d'enveloppe :
- Possible entre fiche par même type de fonds (FEADER-LEADER et FEDER). Le transfert permettra de réabonder les enveloppes fortement mobilisées, telles que la FA 3 : Attractivité touristique, patrimoniale et culturelle, dont il y a plus de projets votés en opportunité que de fonds disponible (manque de 67 633 €). Cette action est possible une fois par an. Il est tout à fait possible de réaliser plusieurs transferts d'enveloppe en même temps.
- Revoir le règlement d'interventions des fiches sous tension :
- Proposition de revoir à la baisse le plafond des aides sur certaines fiches actions (baisse du plafond de la FA3 à 50 000 €, au lieu de 100 000 €).
- Mise en place d'une liste d'attente :
- Instauration d'une liste d'attente sur les fiches fortement consommées. Il est possible de mettre en place ce système dès qu'une fiche action est consommée à plus de 70 %. Il faut également définir les critères de sélection des projets sur cette liste d'attente.

Points divers et calendrier prévisionnel

Comité d'appui GAL du 10 juillet à Angoulême

- Cet évènement sera l'occasion de faire un bilan qualitatif des projets de la programmation 14-20. Des témoignages et retours d'expérience seront présentés au travers de projets emblématiques. Le projet du Gal sud Gironde présenté lors de ce comité sera le projet de création et lancement de l'activité de valorisation d'urine humaine en produit agricole porté par Toopi Organics, qui a obtenu une subvention Leader de 50 000 €. La journée se terminera par un état d'avancement de la programmation 21-27 et une perspective post 27.

Calendrier prévisionnel – Prochains comités : maintien du 9 septembre, proposition de deux dates supplémentaires, le 14 octobre et le 9 décembre - *A reconfirmer*.

Approbation du compte rendu

Compte-rendu approuvé par le Président du GAL Sud Gironde, Philippe Corriols.

Philippe Corriols